La Première Ministre

N° 6373 / SG

Paris, le 19 septembre 2022

à

Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs les ministres délégués,
Mesdames les secrétaires d'État,
Monsieur le secrétaire d'État,
Mesdames et messieurs les préfets

Objet : Politiques prioritaires du Gouvernement
PJ : 1 annexe

Lors du séminaire du 31 août 2022, nous avons arrêté la liste des politiques prioritaires du Gouvernement qui répondent au cap fixé par le Président de la République et aux quatre grandes batailles à mener : la bataille de la transition écologique, la bataille pour le plein emploi, la bataille pour la souveraineté et la bataille de l'égalité des chances.

Ces politiques prioritaires sont issues des feuilles de route que j'ai adressées aux ministres. Sans prétendre à l'exhaustivité des missions qui vous sont assignées, elles regroupent les priorités d'action sur lesquelles nous nous engageons collectivement et concentrerons nos ressources, notre intensité managériale et nos efforts de transformation au service de nos concitoyens. Je rendrai compte régulièrement au Président de la République de l'avancement de ces politiques prioritaires.

Je serai particulièrement attachée à la cohérence de notre action et à l'application d'une nouvelle méthode qui sera guidée par trois principes : la transparence sur nos objectifs, nos contraintes et nos résultats ; l'écoute et la recherche de compromis en associant les parties prenantes ; l'efficacité avec une culture de l'exécution renforcée et orientée vers l'impact concret que ces politiques produisent dans le quotidien des Français.

1. Pilotage ministériel et interministériel

Chaque politique prioritaire est pilotée par un ministre, qui associe le cas échéant les autres membres du Gouvernement qui y contribuent. Vous présenterez l'avancement des politiques prioritaires qui vous sont assignées lors des réunions de ministres que je présiderai.

Les politiques prioritaires du Gouvernement feront l'objet d'un suivi régulier à haut niveau. Une réunion de suivi sera présidée par le secrétaire général de la Présidence de la République et mon directeur de cabinet deux fois par mois. Des revues détaillées seront également conduites au niveau des chefs de pôle compétents de mon cabinet, assistés de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), pour constater le bon déploiement des feuilles de route ministérielles, veiller à la cohérence des objectifs et des décisions, identifier les obstacles et les lever et, le cas échéant, provoquer les arbitrages nécessaires lors de réunions interministérielles.

Le délégué interministériel à la transformation publique assure, sous mon autorité, l'animation du pilotage des politiques prioritaires. A ce titre, il est chargé de préparer l'ensemble de ces réunions et d'assurer la mise en œuvre des décisions prises.

Un directeur d'administration centrale est désigné pour assurer le déploiement opérationnel de chaque politique prioritaire. Celle-ci est déclinée en un ou plusieurs chantiers opérationnels confiés à un directeur de projet. Le directeur de projet met en place une organisation permettant de piloter le chantier prioritaire en mode projet, d'associer les parties prenantes et de partager les bonnes pratiques avec les échelons opérationnels en vue d'assurer sa bonne exécution. Une attention particulière sera portée dans chaque politique prioritaire à la transition écologique, à la cohésion des territoires et à la qualité du service rendu aux usagers.

Les directeurs de projet disposeront d'un accès prioritaire aux moyens d'appui du ministère de la transformation et de la fonction publiques. Ils participeront à des communautés de pairs animés par la DITP pour partager et développer les méthodes les plus efficaces.

2. Déclinaison territoriale des politiques prioritaires du Gouvernement

Les préfets sont chargés de la déclinaison territoriale des politiques prioritaires du Gouvernement sur l'ensemble du champ d'intervention de l'Etat « jusqu'au dernier kilomètre », dans chaque département.

Chaque politique prioritaire ayant vocation à être déclinée localement doit être adaptée, sous la responsabilité des préfets, aux enjeux de chaque territoire, avec des cibles différenciées définies à l'issue d'un échange entre l'administration centrale et les services déconcentrés. Dans le cadre de la nouvelle méthode souhaitée, garante de notre efficacité collective, chaque préfet mobilisera l'ensemble des acteurs et associera les parties prenantes (services de l'Etat, opérateurs, collectivités territoriales, élus, associations, usagers, et tout acteur d'intérêt général pertinent).

Conformément à leurs attributions, les préfets de région veillent au déploiement de la feuille de route du Gouvernement et à l'atteinte des résultats. Des échanges réguliers entre les préfets de région et le délégué interministériel à la transformation publique devront permettre d'identifier les difficultés rencontrées dans le déploiement de la méthode et l'atteinte des objectifs. Les secrétaires généraux aux affaires régionales (SGAR) sont les relais territoriaux de la DITP et s'assurent que les équipes projets sont bien en place aux niveaux régional et départemental pour mettre en œuvre les politiques prioritaires.

Mon directeur de cabinet présidera des réunions interministérielles de suivi des politiques prioritaires associant le préfet de région, les autorités déconcentrées et les représentants des ministères concernés, au rythme d'environ une région par mois (l'agenda étant adapté afin que chaque région soit revue chaque année, l'ordre vous sera prochainement précisé). Deux mois après chaque réunion, une réunion associant le préfet de région, le DITP et les acteurs directement concernés sera convoquée pour suivre la bonne exécution des arbitrages rendus.

3. Outils de suivi

Les politiques prioritaires du Gouvernement et les feuilles de route interministérielles des préfets seront suivies sur l'outil PILOTE, le tableau de bord territorialisé déjà mis à disposition par la DITP qui permet à chaque échelon opérationnel de rendre compte au Gouvernement de l'avancement dans la mise en œuvre des politiques prioritaires et de mobiliser le soutien des échelons supérieurs pour lever les difficultés rencontrées.

Les indicateurs retenus devront permettre de piloter les chantiers associés aux politiques prioritaires mais surtout d'en mesurer l'impact concret dans la vie quotidienne des Français, à l'échelle des territoires. Une attention particulière sera apportée, à chaque échelon administratif, à la qualité des données et à leur mise à jour régulière.

Conformément à notre engagement de transparence, nos objectifs et nos résultats seront publiés dans un baromètre de l'action publique qui sera rénové, sous l'autorité du ministre de la transformation et de la fonction publiques, présenté sur le site du Gouvernement, gouvernement.fr, et accessible en données ouvertes sur data.gouv.fr.

4. Dispositions transitoires

Les membres du Gouvernement et les préfets continueront à rendre compte des réformes prioritaires en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2022. Dans le même temps, les ministères lanceront les travaux permettant de préciser et de cadrer les chantiers prioritaires, d'élaborer les modalités concrètes de leur déploiement en associant les parties prenantes, notamment pour déterminer les indicateurs d'impact et de suivi, planifier les jalons opérationnels et négocier les cibles territorialisées en associant les services déconcentrés ou opérateurs impliqués dans leur réalisation. Les nouvelles politiques prioritaires seront en conséquence mises en œuvre à compter de janvier 2023.

Les feuilles de route interministérielles des préfets découlant de la circulaire du Premier ministre du 19 avril 2021 seront également valides jusqu'à la fin de l'année et la rémunération variable des préfets sera arrêtée au vu des résultats obtenus à la fin de l'année 2022. A compter de 2023, la feuille de route interministérielle des préfets sera fixée sur la base des nouvelles politiques prioritaires. Les préfets veilleront donc à acter leurs objectifs et leurs cibles territorialisées avec les administrations centrales dans PILOTE avant la fin de l'année 2022, en précisant bien les jalons annuels qui serviront de base à l'évaluation de leurs résultats dont dépend le montant de la part interministérielle de leur complément indemnitaire annuel.

Elisabeth BORNE

Annexe : tableau des 60 politiques prioritaires du Gouvernement

Axe	Politique prioritaire gouvernementale	Principaux pilotes
Renforcer notre souveraineté nationale et européenne	Déployer France 2030 : un plan d'investissement sans précédent pour la France	Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)
	Continuer à baisser les impôts en maîtrisant les finances publiques	MEFSIN / MTECT
	Accélérer la réindustrialisation de la France	MEFSIN
	Devenir la première puissance numérique européenne	MESFIN
	Assurer la souveraineté alimentaire et forestière en réussissant la transition écologique	MASA
	Permettre l'accès à une alimentation locale et de qualité	MASA
	Consolider la souveraineté de l'Union européenne indispensable à l'autonomie stratégique de la France	MEAE
	Renforcer les partenariats internationaux de la France et soutenir la francophonie	MEAE
	Poursuivre le renforcement des capacités opérationnelles de nos armées et de leur force morale	MINARM
Aller vers une société du plein emploi	Mettre en place France Travail	MTPEI
	Améliorer le taux d'emploi des jeunes et des seniors	MTPEI
	Réduire les tensions de recrutement	MTPEI
	Mieux vivre de son travail	MTPEI
	Mieux répondre aux besoins de compétences et préparer aux métiers d'avenir	MTPEI
	Renouveler et former une génération d'agricultrices et d'agriculteurs	MASA
Réussir la transition écologique et aller vers la neutralité carbone	S'engager dans la planification écologique et la territorialiser	Secrétariat général à la planification écologique (SGPE)
	Devenir la première grande économie décarbonée avec des transports propres	MTECT/SEMER
	En finir avec les passoires thermiques et renforcer la performance énergétique des bâtiments	MTECT
	Devenir la première grande économie décarbonée en mobilisant la finance et l'industrie	MEFSIN/MTE
	Réduire les déchets et développer massivement l'économie circulaire	MTECT
	Devenir la première grande économie décarbonée grâce à de nouvelles sources d'énergie propre	MTE
	Protéger et restaurer la nature, les écosystèmes et les espèces	MTECT/SEMER

Garantir l'égalité des chances et favoriser l'excellence	Faire réussir les élèves dans une école des savoirs fondamentaux qui favorise l'épanouissement et qui protège nos enfants	MENJ
	Refonder l'orientation des élèves	MENJ
	Faire du lycée professionnel une voie de réussite et d'accès à l'emploi	MENJ/MTPEI
	Transformer l'école en faisant confiance aux acteurs de terrain	MENJ
	Rendre l'école plus inclusive	MENJ
	Former aux savoirs et aux métiers d'avenir	MESR/MENJ
	Mieux accompagner chaque étudiant, dans son projet comme au quotidien	MESR
	Investir dans la recherche au service de la connaissance et de l'innovation	MESR
	Faciliter pour chaque jeune l'accès à la culture, au patrimoine et à la création contemporaine	MC
	Soutenir la création française et valoriser le patrimoine dans les environnements physiques et numériques	MC
	Faire du sport un levier d'émancipation de la jeunesse et favorable à la santé des Français	MSJOP
	Réussir les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024	DIJOP
	Porter la Grande cause du quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes, dans tous les champs ministériels	MDEFH
	Lutter contre l'ensemble des discriminations	MDEFH
	Garantir l'égalité des chances dans l'ensemble des territoires	MTECT/MIOM/MENJ
	Accompagner le développement des territoires ultra-marins	MIOM
Prendre soin des Français	Renforcer la place de la prévention dans le quotidien des Français	MSP
	Lutter contre toutes les inégalités d'accès à la santé et les déserts médicaux	MSP
	Adapter et renforcer notre modèle hospitalier	MSP
	Répondre aux difficultés de recrutement et de fidélisation dans les métiers de la santé et du social	MSP
	Construire un service universel de solution d'accueil du jeune enfant	MSAPH
	Soutenir plus fortement les familles monoparentales	MSAPH
	Verser automatiquement les prestations sociales pour en finir avec le non recours et les fraudes	MSAPH
	Améliorer l'accès au logement	MTECT
	Faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap	MSAPH
	Bien vieillir à domicile et dans des EHPAD modernisés	MSAPH
	Mieux accompagner les enfants en danger	Secretariat d'Etat à l'enfance

Protéger les Français et garantir leur sécurité	Renforcer la sécurité du quotidien avec davantage de moyens	MIOM
	Lutter contre l'immigration illégale et mieux intégrer les étrangers en situation régulière	MIOM
	Rendre et exécuter des décisions de justice plus rapidement	MINJ
	Favoriser la prise en charge et l'insertion des personnes condamnées et des mineurs délinquants	MINJ/MINARM
	Lutter contre les violences faites aux femmes et les féminicides	MDEFH/MIOM/MINJ
Transformer nos services publics et construire une renaissance démocratique	Simplifier l'accès des services publics dans tous les territoires	MTFP/MEAE
	Simplifier la vie des PME et des TPE et les accompagner pour faire face aux grandes transitions	MEFSIN/SESSVA
	Favoriser l'attractivité de la fonction publique et poursuivre sa transformation	MTFP
	Rendre le service public exemplaire notamment en matière de transition écologique	MTFP/MTECT/MTE
	Déployer le Service national universel	MENJ/MINARM
	Renouveler la démocratie	MDRD